



SEANCE DU 25 MARS 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 1

Votants : 26

Date d'affichage :

19 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Léa HERR, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POU MAYRAC de MASREDON, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Thomas CHARDIN

Objet : Convention avec le SYDEC pour l'installation d'un coffret et enfouissement des lignes, à Seignosse Bourg, dans le cadre du déploiement des bornes de recharges électrique

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Transition écologique - Environnement – Forêt en date du 14 mars 2024 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du déploiement des bornes de recharges électriques sur Seignosse bourg, le SYDEC doit procéder à des travaux d'alimentation, rue Léon Blum ;

CONSIDERANT que l'intervention consiste à enfouir les réseaux aériens et reprendre les branchements existants des habitations, sur la parcelle AK 36, en vue d'installer un coffret électrique, au droit de la parcelle AK 36, rue Léon Blum.

CONSIDERANT que ce coffret électrique servira à alimenter une borne de recharge électrique pour les automobilistes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : de souscrire la convention avec le SYDEC pour l'installation d'un coffret électrique et/ou ses accessoires, avec enfouissement des branchements sur la parcelle AK 36.



Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Article final : que Messieurs le Maire et le Conseiller Délégué à l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**



Transmise au contrôle de légalité le : 27/03/2024

Publiée le : 28/03/2024